

LE COIN DES AGRUMES

SUGGESTIONS CONCERNANT LA PROCHAINE CAMPAGNE

Nous pensons intéresser nos agriculteurs en reproduisant ci-après des extraits d'une longue note adressée aux Services Economiques de la Résidence Générale à Tunis par M. Kerouedan, chargé des questions d'Afrique du Nord auprès du Conseil Commercial de France à Londres.

a) Récolte des fruits
Il m'a été donné de constater que de nombreux fruits sont abimés à la cueillette; le travail n'est pas toujours fait avec le soin désirable du fait de la négligence d'une main-d'œuvre certainement déficiente, mais qui semble pouvoir être améliorée, peut-être avec une surveillance plus effective.

On peut citer à cet égard l'exemple de l'Afrique du Sud et des Etats-Unis, et les équipes de ramasseurs sont gantés, munis d'un sac porté en bandoulière et dans lequel les fruits sont glissés après avoir été délicatement cueillis.

b) Conditionnement
L'Afrique du Nord dispose actuellement d'ateliers de conditionnement équipés de machines les plus modernes à cet égard, n'a rien à envier à ses concurrents. Cependant, les oranges exportées en Angleterre au cours de l'année 1950 n'étaient pas papillonnées, et les équipes de ramasseurs acheteurs a été de considérer, pour cette raison, ces oranges comme fruits « standard » ou de 2^e qualité. Il a été difficile de les en dissuader et de détruire l'impression psychologique détachable.

En conséquence, que toutes les oranges exportées sur l'Angleterre au cours de la prochaine campagne soient préalablement emballées de papier soie, le prix de vente compenserait, semble-t-il, largement, les frais supplémentaires supportés par ce conditionnement spécial.

On a également reproché aux caisses d'emballage en provenance d'Afrique du Nord de n'être pas assez solides et de se déformer au cours de la campagne. Il est impossible de trouver actuellement, et en quantité suffisante, du bois de meilleure qualité; il conviendrait de renforcer les caisses soit avec du feuilard ou du fil de fer et de limiter ainsi les pertes par destruction d'emballages.

Marchandise prise magasin Tunisie, aux Etablissements HURET et MARO, 4, rue de Strasbourg, Tunis, téléphone 33.96.

AGRICULTEURS
Cultivez LA MENTHE dans vos terrains fertiles et LA LAVANDE dans vos terrains maigres. Gros rapport. Ecoulement assuré de la production. Notice franco. Ecrire : Félix GAILLARD, 10, rue de la Darse, MARSEILLE. Distillateurs et courtiers introduits demandés.

AGRICULTEURS
— pour la mise en culture des terrains rocheux
— pour les plantations
UTILISEZ
L'EXPLOSIF AGRICOLE
Pour tous renseignements, adressez-vous
à
L'UNION
DES COOPERATIVES
DE TRAVAUX AGRICOLES
(U. C. T. A. T.)
60, rue du Portugal — TUNIS

VITICULTEURS !
Utilisez le ROMIEU LEZIGNAN, le seul sécateur à vigne livré avec bon de garantie.
Exclusivité de la Coullerie COLLINI, 28, rue Al-Djazira, Tél. 41.83

CONCLUSION
Les oranges d'Afrique du Nord jouissent d'un préjugé favorable en Grande-Bretagne. Les faibles quantités importées l'an dernier ont été très appréciées des consommateurs et les nombreux importateurs britanniques qui ont prospecté la Tunisie, l'Algérie et le Maroc au cours de ces dernières années sont tous revenus agréablement surpris par la qualité de notre production d'agrumes et de son importance croissante.

L'importation a été rendue libre le

7 mai 1950, le marché anglais est donc largement ouvert à la production nord-africaine.

La qualité de nos oranges se compare favorablement à celle des oranges d'Espagne et d'Afrique du Sud; je ne saurais donc trop recommander à nos exportateurs de prendre des maintenanants position sur ce marché, où nos produits sont susceptibles de réaliser des prix rémunérateurs, s'ils sont exportés en quantités suffisantes, présentés au goût de l'acheteur et convenablement emballés.

Des débouchés extérieurs deviennent absolument indispensables à notre production croissante, il ne faut pas attendre que tous les bœufs sur les places étrangères soient satisfaits par nos concurrents.

A LA STEMIA
La Société Tunisienne d'Equipements et de Modernisation Industriels et Agricoles (S.T.E.M.I.A.) informe les producteurs d'agrumes que la Station de Conditionnement et d'Emballage, prévue dans sa convention avec le Gouvernement Tunisien, est actuellement en ordre de marche. Cette Station est située 19^e rue, au Port, Tunis (en face les Ets de la MONTA). Sa direction est confiée à Monsieur Margot.

Cette Station pourra recevoir tous produits à l'exportation dès le 1^{er} novembre. Son service de commercialisation fonctionnera à la même date.

Pour tous renseignements, téléphoner au 52.89.

AGRUMICULTEURS !
Sacs confectionnés pour la cueillette des oranges, confectionnés avec une bache lin pur pesant 700 gr. au m². Ce sac s'attache à la taille par une courroie en cuir et autour du cou par une sangle réglable.

Une armature souple maintient le sac ouvert et permet ainsi à l'ouvrier d'avoir les deux mains libres.

Ce sac est muni d'un dispositif très simple qui permet de le vider sans descendre de l'échelle. Aucune perte de temps pour l'ouvrier.
Longueur 0 m. 80 x 0.45 de largeur.

60 sacs sont actuellement disponibles au prix de fr. 2.000 la pièce, livraison sous quinzaine.

AGRUMICULTEURS !
Sacs confectionnés pour la cueillette des oranges, confectionnés avec une bache lin pur pesant 700 gr. au m². Ce sac s'attache à la taille par une courroie en cuir et autour du cou par une sangle réglable.

Une armature souple maintient le sac ouvert et permet ainsi à l'ouvrier d'avoir les deux mains libres.

Ce sac est muni d'un dispositif très simple qui permet de le vider sans descendre de l'échelle. Aucune perte de temps pour l'ouvrier.
Longueur 0 m. 80 x 0.45 de largeur.

60 sacs sont actuellement disponibles au prix de fr. 2.000 la pièce, livraison sous quinzaine.

SAPCE

Tous les engrais pour VIGNES AGRUMES CULTURES MARAICHÈRES ET FRUITIÈRES

18, Avenue de Carthage TUNIS

ROSES NOUVELLES
Collection des 5 plus belles variétés de roses grimpantes, exécutées en France. Les roses sont livrées en pots, avec terre et tuteur. Prix de vente au détail : 1175 fr.

Collection des 5 plus belles variétés de roses grimpantes, exécutées en France. Les roses sont livrées en pots, avec terre et tuteur. Prix de vente au détail : 900 fr.

Collection des 5 plus belles variétés de roses grimpantes, exécutées en France. Les roses sont livrées en pots, avec terre et tuteur. Prix de vente au détail : 735 fr.

Collection des 5 plus belles variétés de roses grimpantes, exécutées en France. Les roses sont livrées en pots, avec terre et tuteur. Prix de vente au détail : 1450 fr.

Etablissement Horticole LÉON PIN SAINT-GENIS-LAVAL (Rhône)

LE COIN DU VITICULTEUR

REPIT SUR LE MARCHÉ DU VIN
Après une activité fébrile dans la deuxième quinzaine d'août et pendant le mois de septembre, le marché du vin subit, depuis l'apparition des vins nouveaux, une période de calme dans les transactions.

Néanmoins, les prix restent stationnaires et la tendance à la hausse latente. A la production, la revalorisation des cours est loin d'être aussi importante que dans les autres secteurs et les hausses qu'a subies le prix de revient de la culture de la vigne ne sont pas compensées.

Le décalage des prix dans le Midi et en Algérie, entre les vins vieux et les vins nouveaux, est de l'ordre de 10 à 15 fr. par degré-hecto. Il est beaucoup plus important entre le prix des vins d'Algérie; il est à la production de 70 fr. par degré-hecto, c'est-à-dire qu'à Métropole de l'ordre de 100 fr. par degré-hecto.

Dans cette conjoncture, il y a place pour l'hésitation sur l'avenir des vins d'Algérie; mais une quasi-certitude de voir les prix avancer quelque peu.

Les vins de cru de la récolte 1950 connaissent des prix fermes, bien que la récolte 1951 apparaisse de qualité meilleure que les espérances; celle-ci sera satisfaisante, mais inférieure à la précédente et les vins à appellation sont bloqués à la propriété jusqu'au 15 décembre.

Dans le Midi, beaucoup de mercuriales n'ont pu être établies par insuffisance d'affaires; les vins de moins de 10^{es} subissent un tassement de 5 à 10 fr. par degré hecto et des vins de vins non logés ont ramené à 275-280 fr. le taux du de-

VITICULTEURS !
Voici enfin un procédé nouveau de GREFFAGE de la VIGNE et une MACHINE à GREFFER ELECTRIQUE fonctionnant sur courant lumière 110 ou 220 volts, étudiée et mise au point au cours de plusieurs années d'expérience dans une région viticole.

Tout viticulteur peut maintenant faire lui-même ses greffes à un prix 3 fois moins élevé. Reprenez assurés dans les meilleures conditions.

Documentation T 13 sur procédé et machine adressée sur demande contre envoi de 3 timbres-poste de 15 fr.

Société PRATICA
Constructions Electro-Agricoles
Capital 15.000.000 de francs
Rue Ampère - VILLEFRANCHE-e/S. (Rhône)

VITICULTEURS !
Après avoir examiné les conditions actuelles du marché, il a procédé au renouvellement de son bureau. Ont été élus pour 1951 :
Président : M. Ph. Noël.
Vice-Présidents : MM. P. Chauvin, Ph. Zeller.
Trésorier : M. N. Lauchel.
Secrétaire : M. A. Cosentino.
Assesseur : M. M. Baccouche.

Une assemblée générale de tous les éleveurs de brebis laitières se tiendra le 5 décembre 1951, à 9 h., à la

Le traitement d'hiver des arbres fruitiers et de la vigne est le plus efficace, parce que le plus énergique.

Il s'effectue pendant le repos de la végétation par :
Les VERALINES
Le NICROL
ou par un mélange des deux
Ces produits portent la garantie
PECHINEY-PROGYL

POTASSES D'ALSACE
AZOTE O. N. I. A.
100, Rue de Serbie — Tél. 76.11

LA VIE COOPERATIVE

COOPERATIVE DES ELEVEURS DE PORCS DE TUNISIE
Le 8 novembre, à 9 heures, à la Maison des Agriculteurs, s'est tenue l'assemblée générale de la Coopérative des Eleveurs de Porcs.

En ouvrant la séance, M. Bernard Trouillet, Président, rendit hommage à la mémoire de MM. A. Moulin et A. Guillon, décédés cette année, et adressa à leurs familles les condoléances de l'assemblée.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'admission de six nouveaux membres fut décidée à l'unanimité.

MM. Joseph Charmentant, Pierre Jacquart, Robert Jeagly et Elie Granier furent désignés pour occuper les postes vacants d'administrateurs. Enfin, MM. Philippe Noël, René Plazy et Henri Abatte, administrateurs sortants, furent réélus pour trois ans; MM. Roger Leclerc et Perroud furent désignés comme commissaires aux comptes.

M. Bernard Trouillet présenta le rapport du Conseil d'Administration; il fit un très large exposé des réalisations de la coopérative et traça le programme d'avenir.

Pour le réaliser dans l'intérêt de tous, la coopérative a besoin d'avoir derrière elle la grosse majorité des éleveurs.

Après présentation et approbation du bilan et lecture du rapport des commissaires aux comptes, quitus fut donné aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 1950-51.

Un échange de vues concernant la situation du marché eut lieu ensuite. Y prirent notamment part : MM. Noël, Plazy, Marès et Lescurre. Le Président et le Directeur répondirent aux questions posées.

Enfin, l'assemblée adopta à l'unanimité un vœu concernant l'aménagement des taxes d'abattage des viandes destinées à l'exportation.

Pour conclure, et sur proposition de M. Lescurre, l'assemblée vota enfin une motion de confiance et de félicitations au Conseil et à son Président.

Le Conseil d'Administration.

COOPERATIVE DES ELEVEURS DE BREBIS ET CHEVRES LAITIÈRES DE TUNISIE
Convocation
Les adhérents de la Coopérative des Eleveurs de Brebis et Chevres Laitières de Tunisie sont convoqués pour le 24 novembre 1951, à 9 h., à la Maison des Agriculteurs, 6, avenue Roustan, en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, avec l'ordre du jour suivant :

1. Compte rendu moral et financier; Rapport du commissaire aux comptes; Quitus à donner au Conseil d'Administration; Remplacement d'administrateurs; Fusion avec la Coopérative des Eleveurs de Moutons; Remplacement des parts aux démissionnaires.

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, une deuxième assemblée se tiendra, à la même adresse et à la même heure, le 5 décembre 1951, avec le même ordre du jour.

Le Conseil d'Administration.

COOPERATIVE DES ELEVEURS DE MOUTONS DE TUNISIE
Le 25 octobre s'est tenue la première Assemblée Générale de la Coopérative des Eleveurs de Moutons de Tunisie, en présence du Docteur Denjean, chef du Service de la Production Animale, de M. Hamel, de la Direction des Finances, des représentants de la Chambre d'Agriculteurs de la C.G.A., de la Fédération des Coopératives, ainsi que de nombreux éleveurs.

M. Bernard Trouillet présenta le rapport du Bureau provisoire et fit part à l'Assemblée des projets de la Coopérative concernant la vente des viandes, tant sur la place, qu'à l'exportation, ainsi que le stockage et la commercialisation des laines avec possibilité d'édifier un arrangement.

Après un large échange de vues entre les éleveurs présents, il fut procédé à la désignation définitive du Conseil d'Administration.

Ce dernier s'est réuni dès la fin de l'Assemblée Générale pour procéder à la formation de son bureau, à savoir :

Président : M. B. Trouillet; vice-président : M. M. Naceur Ben Saïd et S. Mozziconacci; secrétaire : M. A. Chavent; trésorier : P. Ph. Malcor; assesseurs : MM. A. Durand, E. Castay, J. Lacoste, J. Hofferer, Ph. Noël, R. Muzart, Le Frapper; commissaires aux comptes : MM. A. Raux, Ph. Lepeu.

Le Conseil d'Administration fait appel aux éleveurs de moutons pour qu'ils apportent leurs adhésions à leur nouveau groupement et les avise que le Directeur, M. Noël Monozier, se tient à leur disposition pour tout renseignement complémentaire au siège social, 72, avenue Jules-Ferry (Tél. 76.44).

Paul MACKIEWICZ

(Suite de la première page.)

LA COOPERATION FAVORISE LA COLLECTIVISATION
Cependant, même en réalisant cette hypothèse, la Coopérative ne désorment pas ses adversaires des Libres Entreprises, qui s'opposent à sa disparition sous le prétexte qu'elle favorise la collectivisation de la Société.

Pour porter cette accusation, ils abusent d'abord d'une similitude de mots et rapprochent le travail collectif de la Coopérative avec le collectivisme. Ils oublient également du fait qu'en régime collectiviste, il existe des organismes appelés coopératives.

Or, ces organismes n'ont rien de commun avec notre Coopérative occidentale.

Celle-ci réalise effectivement un travail ou un service pour une collectivité. Mais chaque membre de cette collectivité y adhère librement et accepte volontairement de se soumettre à ses règles. Tous restent les maîtres des opérations, les dirigeants, les contrôleurs, en restent responsables moralement, matériellement et financièrement.

Tout cela est manifestement contraire au Collectivisme d'Etat où chaque individu, même dans les organismes dénommés Coopératives, n'est qu'un élément passif d'un rouage soumis aux ordres indiscutables de l'Etat.

Cependant, nous admettons que, malgré cette opposition de principe, la Coopérative peut parfois favoriser l'évolution vers la collectivisation.

Cette éventualité se réalise chaque fois qu'une Coopérative abandonne ses règles fondamentales, quand elle cesse d'être la chose discutée de ses sociétaires, quand, pour une raison quelconque, ceux-ci n'exercent plus leurs pouvoirs de direction ou de contrôle, quand ils abandonnent ces prérogatives à un groupe restreint qui fait de l'entreprise son affaire personnelle et en tire profits et avantages particuliers.

Le risque d'une telle éventualité s'aggrave au fur et à mesure que l'entreprise devient plus importante et tend vers la concentration du Trust.

Nous admettons que la Coopérative, après avoir subi une telle déviation, peut conduire à la collectivisation.

LES LIBRES ENTREPRISES CONDUISENT EGALEMENT A LA COLLECTIVISATION
Mais quand nous examinons les faits, nous constatons que les Libres Entreprises peuvent aussi aboutir à la collectivisation, et cela encore plus aisément que la Coopérative.

Nous avons vu réaliser en France la nationalisation de certaines Libres Entreprises. Or, la nationalisation est bien une collectivisation par l'Etat. Le risque de cette opération fut que ces libres entreprises constituées des Trusts, mettant en jeu les intérêts primordiaux de la Nation.

Or, la concentration qui constitue le Trust est l'aboutissement logique des Libres Entreprises. Elles tendent à se concentrer, et cette concentration qui leur permet de réaliser au mieux leur but essentiel, c'est-à-dire d'obtenir le profit maximum en faveur du capital. A noter : en cas de collectivisation, les réclamations de leurs actionnaires peuvent être facilement satisfaites par une indemnité.

LA COOPERATION S'OPPOSE A LA COLLECTIVISATION
Au contraire, avec la Coopérative qui observe ses règles, d'abord la concentration reste limitée et le Trust est pratiquement interdit. De plus, en Coopérative, les sociétaires n'ont pas pour but la conservation ou l'accroissement de leur capital, mais le service le plus efficace réalisé dans les conditions que

Cette conclusion devrait apaiser les craintes des tenants des Libres Entreprises, adversaires de la Coopérative.

En effet, sans revenir sur les avantages des Libres Entreprises : à l'Etat soucieux de maintenir par la concurrence les justes prix, dans l'intérêt général du pays.

Ces derniers arguments qui font apparaître les avantages intrinsèques certains des unes en comparaison avec les privilèges discutables de l'autre, feront-ils cesser la querelle qui oppose les Libres Entreprises à la Coopérative ?

Paul MACKIEWICZ.

B. E. R. A.
BUREAU D'ETUDES ET DE REALISATIONS AGRICOLES
Le B.E.R.A. est une organisation privée. Son but est de rendre service aux agriculteurs. Il s'est donné pour mission, la conduite technique et administrative de propriétés sous deux formes principales.

1° La gestion permanente et totale de domaines dont les propriétaires ne peuvent s'occuper eux-mêmes pour diverses raisons (santé, éloignement, héritiers d'une succession etc...)

2° La gestion partielle de domaines, limitée au temps nécessaire à la réalisation d'un programme de revalorisation tel que plantations, conservation du sol, drainage.

Dans ce but il se charge d'exécuter pour le compte des intéressés :

a) Une étude de la propriété envisagée;
b) L'élaboration d'un ou plusieurs projets comportant une documentation appuyée sur des réalisations concrètes;
c) Les démarches auprès des administrations et organismes intéressés en vue de l'obtention éventuelle de crédits de plantation ou de prêts de matériel;
d) La conduite et l'exécution du projet retenu.

Enfin le B.E.R.A. peut assumer momentanément la surveillance de domaines dont les propriétaires désirent d'absenter.

B.E.R.A., 24, Avenue de France, TUNIS (bureaux de la S.O.C.F.I. - Tél. 05.59).

Maison PILTER Afrique du Nord
M. A. P. A. N.
48, AVENUE DE CARTHAGE — TUNIS
Téléphones : 00.90 — 43.11 — Int. 0.8
DISPONIBLES
Semoirs CASE à double disques à pneumatique, largeur de travail 4 m. 20
Mélanges-Poudreuses à débit automatique - 500 k. - 750 k. et 1.500 k. à l'heure.
Semoirs Pilter à disques, roues métalliques, largeur de travail 4 mètres.

IMPRIMERIE LA RAPIDE
Le gérant responsable
E. COANET.

LA VIE SYNDICALE
SYNDICAT DES ELEVEURS DE BREBIS ET CHEVRES LAITIÈRES DE TUNISIE
Réunion du Conseil d'Administration
Dans le but de redonner vie à ce groupement, son Conseil d'Administration s'est réuni, à Tunis, le 6 novembre dernier.

Après avoir examiné les conditions actuelles du marché, il a procédé au renouvellement de son bureau. Ont été élus pour 1951 :
Président : M. Ph. Noël.
Vice-Présidents : MM. P. Chauvin, Ph. Zeller.
Trésorier : M. N. Lauchel.
Secrétaire : M. A. Cosentino.
Assesseur : M. M. Baccouche.

Une assemblée générale de tous les éleveurs de brebis laitières se tiendra le 5 décembre 1951, à 9 h., à la

80 FR. LE POULET
œufs purs, 80 à 150 suiv. Sexe. Lect. Sussex, Faverolles. Ne Hampshire. Croisements batteries. Prix sp. fournit. régulier. Clésion mardi toute l'année. Mamm. électr. 60.000 œufs. Non arrivée garant. Œufs à couver. La Chaumaine Maintenon (E.-et-L.), tél. 111.

ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES
GRÈLE
INCENDIE
ACCIDENTS
BÉTAIL
MAISON DES AGRICULTEURS
6, Avenue Roustan — TUNIS

Pompes à axe vertical graissé
M. I. A.
ne craignant pas le sable, le désamorçage ou la marche à sec
Agent Exclusif pour la Tunisie :
GASPARD FARRUGIO
21, Av. de Carthage — 21, Rue Sidi-el-Khadhar
Téléphone 36.52 — TUNIS

Travaux et fournitures pour amateurs
M. MAURER
Photographe - Portraitiste
SPECIALITÉS
DE PHOTOS D'ENFANTS
5, Rue St-Charles - Tunis
Téléphone 26.20

VOUS ACHETEZ
votre camera ou projecteur muet ou sonore chez les spécialistes du cinéma amateur :
PHOTO-CINEMA
6, rue d'Alger — TUNIS
PHOTOMATON
Place de la Résidence — TUNIS
Grand choix de cameras projecteurs et accessoires
Importante cinémathèque muette et sonore en location
FACILITES DE PAYEMENT

AUMENTAN

ACTIVEUR DE CROISSANCE
Breveté dans le MONDE ENTIER
AUGMENTERA VOS RENDEMENTS
d'au moins 15 %

C'est le produit de l'AVENIR
Le véritable AGENT de la CROISSANCE

TRAITEZ DES MAINTENANT VOS SEMENCES avec AUMENTAN
sans accroître votre travail ni bouleverser vos habitudes

Faites aujourd'hui cet essai en y consacrant une surface-témoin, et, au moment de la récolte, nous constaterons avec vous, les différences de rendement.

En TUNISIE, de nombreux colons, parmi les plus importants et les plus avertis, nous ont apporté leur concours.

Demandez-en la liste à la C. G. A. et...
FAITES COMME EUX !
HATEZ-VOUS !

SEMEZ...
AUMENTAN
4, rue Hannon — TUNIS
Tél. 29.55

La Potasse donne du sucre

